

Cohabit' Safe Ticket



- Félicitations !** Vous voici en possession du précieux sésame : le Cohabit'Safe Ticket. Ce passeport annule tous les effets du statut de cohabitant-e dans les revenus de remplacement que vous pourriez toucher et vous donne désormais pleinement les droits suivants :
1. Posséder plus d'une brosse à dents par personne sans que l'assistant-e social-e du CPAS ne vienne les compter et vous interroger sur le nombre de personnes qui vivent sous votre toit
 2. Idem pour vos paires de chaussures
 3. Accueillir votre maman en perte d'autonomie à votre domicile pour pouvoir veiller sur elle, sans pour autant renoncer à manger à votre frais
 4. Accueillir votre amie dans une mauvaise passe qui se retrouve à la rue sans risquer de perdre la moitié de vos revenus
 5. Pouvoir garder votre enfant à la maison, même lorsqu'il-elle devient majeur-e et sans devenir tous-tes deux automatiquement « cohabitantes »

6. Envisager une collocation avec des amis, afin de faire face à des loyers et des factures d'énergie exorbitants mais également de lutter contre le mal-logement
7. Avoir le droit d'appeler au secours lorsque votre compagnon vous tabasse alors qu'il n'est pas censé vivre sous votre toit
8. Pouvoir passer la nuit avec votre amoureux-euse sans risquer de vous faire attraper par un-e agent-e qui débarquerait au petit matin
9. Pouvoir sortir de chez vous si vous êtes pensionné-es afin d'aller au marché, même si vous bénéficiez d'un supplément GRAPA vu le faible montant de votre retraite. Fini les contrôles inopinés !
10. Bref : avoir le droit de poser librement et solidairement vos choix de vie, sans qu'ils soient conditionnés par un système patrilial qui sent la naphthaline et l'injustice !

www.pac-g.be, www.ciep.be
www.moc.be

Statut de cohabitant·e

100 % perdant·e !

Présence et Action Culturelles (PAC) ainsi que le Centre d'Information et d'Éducation Populaire (CIEP) du Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC) ont décidé de mener ensemble une campagne commune de sensibilisation et d'information pour réclamer la fin du statut de cohabitant·e. Ce dernier perpétue une image de la famille et des formes de vie commune bien en dehors de la réalité de beaucoup de citoyen·nes. Il véhicule des stéréotypes stigmatisants envers les allocataires sociaux, stéréotypes qui alimentent les oppositions et

les divisions au sein du monde du travail et de la société avec des conséquences concrètes qui portent trop souvent atteinte à la dignité des personnes. Cette campagne vise non seulement à sensibiliser la population quant à l'ampleur de l'injustice de cette mesure, mais aussi à faire pression sur les autorités politiques afin qu'elles commencent à réformer la législation et fassent de la suppression du statut de cohabitant·e un élément prioritaire de leur programme lors des prochaines élections de 2024.